

Date de convocation :  
21 Octobre 2024

Date d'affichage :  
21 Octobre 2024

Nombre de  
conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 12  
Votants : 16

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - M. REMY Michel - M. THIRAUT Alexis - M. THIRAUT Damien - M. UGOLETTI Olivier.

Absents excusés : M. GOSSET Cyril (Pouvoir à M. THIRAUT Alexis) - M. LECUYER Damien (Pouvoir à M. BÉZIERS Laurent) - Mme LOUIS Chantal (Pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - Mme REMY Élisabeth (Pouvoir à M. COINTE Frédéric) - Mme THÉPAUT Chrystel - Mme VARUTTI Emilie.

Absents : Mme REGNIER Aurélia.

M. THIRAUT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le Maire expose au conseil qu'il a été porté à notre connaissance, lors d'une réunion avec la Préfecture, l'existence d'une subvention intitulé « Fonds Verts ». Cette subvention concerne plusieurs domaines dont la mise en œuvre de l'amélioration du confort thermique. Il souhaite de ce fait, déposer un dossier afin d'installer des équipements protégeant du soleil, sur une partie du groupe scolaire.

Il indique au conseil qu'il y a lieu de solliciter une subvention auprès des services de la Préfecture au titre du Fonds Verts.

- Montant des travaux HT :	124 067.00 €
- Subvention Fonds Verts au taux de 80 % :	99 253.60 €
- Reste à la charge de la commune :	24 813.40 €

Après étude et discussion, le conseil accepte à l'unanimité des suffrages exprimés,

- D'inscrire les dépenses au budget primitif 2025 ;
- De solliciter des subventions au titre du Fonds Verts au taux maximum ;
- D'engager à réaliser ces travaux dès que possible à compter de la notification d'attribution de la subvention ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions au titre de la DETR au taux maximum si la subvention au titre du Fonds Verts était refusée.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Publié sur le site internet  
le :

Alexis THIRAUT,  
Le secrétaire de séance.



Alain NORMAND,  
Le Maire.

Accusé de réception en préfecture  
002-210206512-20241029-59-2024-DE  
Date de télétransmission : 30/10/2024  
Date de réception préfecture : 30/10/2024